











































































































































































inhumain qui leur est propre. On prétend que pendant le règne de Charles-Quint, plus de cinquante mille hommes sont tombés sous le glaive du bourreau pour cause de religion (1).

En réfléchissant aux procédés despotiques de ce monarque, on a de la peine à comprendre ce qui a pu tenir en respect pendant son règne le soulèvement qui éclata avec tant de fureur sous celui de son fils. Un examen plus approfondi éclaircira cette difficulté. La prépondérance redoutée que Charles exerçait en Europe, avait porté le commerce des Pays-Bas à un degré, auquel il n'était pas arrivé avant ce prince. La terreur de son nom ouvrit tous les ports aux vaisseaux des Pays-Bas; elle les protégea contre les pirates, et leur valut les traités de commerce les plus avantageux avec les puissances étrangères. Ce fut lui surtout qui les mit en état de supplanter la ligue anséatique dans l'océan oriental. Le nouveau monde, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, qui obéissaient au même souverain, n'étaient que les diverses provinces d'un même état, et favorisaient toutes les entreprises des Belges. De plus, Charles, en ajoutant les six provinces restantes, à celles qu'il avait hérité de la maison de Bourgogne, avait donné à cet état une étendue et une importance politique, qui l'élevait à la hauteur de la première

---

(1) METERN, 1 part. l. 1. 56. 57. en compte cent mille.



































































































































































état. Tout en prétextant les intérêts de la couronne, il n'écoutait que sa propre ambition, et rendait éternelle la désunion entre le peuple et le souverain, par le besoin même que celui-ci avait de lui. Il vengeait sur les nobles l'obscurité de son extraction, et comme tous ceux que la fortune forcée par le mérite, élève, il méprisait les avantages de la naissance, et n'estimait que ceux par lesquels il était parvenu. Les protestans le regardaient comme un ennemi irrécyclable; on lui imputait toutes les charges qui pesaient sur la patrie, et l'idée seule qu'il en fut l'auteur en rendait le poids d'autant plus insupportable. On l'accusait même d'avoir envenimé et détruit les dispositions bienveillantes que les sollicitations réitérées du conseil d'état avaient arrachées au roi. Les Belges le maudissaient comme l'ennemi le plus acharné de leurs privilèges, et la première cause de tous les malheurs qui dans la suite fondirent sur eux (1).

(1559). Il est certain que Philippe quitta trop tôt les Pays - Bas. La nation n'était pas encore familiarisée avec les mesures récentes de son gouvernement; et lui seul pouvait leur imprimer la force et la stabilité nécessaires. Les nouvelles

---

(1) Strada, jésuite, dont le témoignage ne doit pas être ici suspect, s'étend beaucoup sur les talens de Granvelle, et garde un profond silence sur ses vertus. Il ne peut s'empêcher d'avouer qu'il était avide, envieux, et qu'il n'avait jamais cessé de fomenter l'inimitié couverte, qui divisait le roi d'Espagne et les Flamands. *Animum avidum invidumque ac similtates inter principem et populos occultè foventem.*





























































blesse des Pays-Bas en deux partis. Au moyen de présens et d'attentions délicates dont elle honora exclusivement ces deux seigneurs, elle cherchait à exciter contre eux l'envie et la méfiance des autres ; et en donnant au comte d'Egmont une préférence apparente sur le prince d'Orange, elle espérait rendre suspecte à celui-ci la fidélité de son ami. Elle fut obligée vers ce même tems, d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Francfort, pour l'élection du roi des Romains ; elle choisit le duc d'Arschof, ennemi déclaré du prince, afin de faire voir quelle éclatante récompense attendait ceux qui savaient s'opposer à ses desseins.

Mais le parti du prince d'Orange, au lieu de s'affaiblir, venait de recevoir un appui très-important dans la personne du comte de Hoorn, qui en sa qualité d'amiral des Pays-Bas, avait conduit le roi en Espagne, et qui était rentré au conseil d'état. Un esprit inquiet et un ardent amour de la liberté le rendaient propre aux projets hardis du prince d'Orange et du comte d'Egmont ; et bientôt il se forma entre ces trois amis un triumvirat dangereux, qui a ébranlé la puissance du roi dans les Pays-Bas, mais qui ne s'est pas terminé de la même manière pour tous.

(1562). Entre-tems Montigny, de retour de son ambassade, rendit compte au conseil d'état des sentimens favorables du roi pour ses sujets belges. Mais le prince d'Orange avait reçu par des voies secrètes des nouvelles de Madrid, qui











































































































































































































































































































































avant les traités des prêches publics, ce n'était pas sa faute qu'ils n'eussent plus lieu. Mais en même tems elle fit avertir indirectement les habitans que le premier qui oserait se rendre aux prêches serait pendu sans miséricorde. Par ce moyen elle maintint du moins sa résidence à l'abri de la séduction.

Elle ne réussit pas aussi bien à l'égard de Tournai dont elle avait confié la pacification au comte de Hoorn, en l'absence de Montigny qui en était gouverneur. Le comte commença par ordonner aux protestans de quitter les églises, et de se contenter d'un seul temple hors des murs. Leurs prédicans répliquèrent là dessus que les églises étaient bâties pour l'usage du peuple; et que le peuple était non pas où sont ses maîtres, mais où est la multitude. Que s'ils ne pouvaient se servir des églises catholiques, il était juste qu'on leur fournît l'argent nécessaire pour en bâtir de nouvelles. Les magistrats répondirent à ces prétentions que si les catholiques étaient les moins nombreux ils étaient certainement les meilleurs sujets; qu'il leur était permis de bâtir des temples, mais qu'ils ne devaient pas exiger de la ville, qu'après les dommages qu'elle avait déjà soufferts des iconoclastes leurs co-religionnaires, elle se mît encore en frais pour leur bâtir des temples. Après bien des disputes de part et d'autre, les protestans trouvèrent moyen de rester en possession de quelques églises, qu'ils firent garder pour plus grande sûreté. Les pro-





















































































































































































































































grâce. Tous ceux qui avaient provoqué le renvoi du cardinal de Granvelle , eu part à la requête des nobles , ou seulement approuvé leur démarche ; ceux qui avaient présenté des requêtes contre la publication du concile de Trente , contre les anciens édits , ou contre l'établissement des nouveaux évêchés ; ceux qui avaient permis ou empêché seulement avec nonchalance les prêches publics ; ceux qui avaient porté la livrée des Gueux , chanté leurs refrains , ou approuvé de toute autre manière leur conduite ; ceux qui avaient logé ou caché un ministre protestant , assisté à l'enterrement d'un calviniste , ou qui avaient eu connaissance de leurs assemblées publiques sans les dénoncer ; enfin tous ceux qui avaient invoqué les privilèges et franchises du pays ; tous sans distinction étaient passibles de la peine prononcée par la loi contre les criminels de lèse-majesté et de haute trahison. Conformément aux instructions données aux juges , cette peine devait être infligée aux coupables sans indulgence ni faveur , sans égard à leur rang , à leur naissance , ou à leur âge. D'après cela personne ne pouvait se vanter d'être innocent , et le nouveau gouverneur avait à choisir ses victimes parmi toute la nation. La fortune et la vie de tous les Belges étaient entre ses mains , et quiconque parvenait à sauver l'une ou l'autre en avait l'obligation ou à sa générosité ou à son indulgence.

Cette mesure aussi adroite que tyrannique

















































































































































































































